

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ERNERGY France, via une société de projet à créer, **la CPES LIBAROS**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **26 août** au **09 septembre 2022** inclus pour son projet de parc solaire **Libaros**, sur la commune de **Libaros**.

Le présent projet sera composé de structures et de modules photovoltaïques pour une puissance de **8 MW** environ, ainsi que d'**1** poste de livraison.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de **4500** personnes/an (**chauffage compris**).

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet [qenergy.eu/france/fr/libaros/](http://qenergy.eu/france/fr/libaros/) ou encore en Mairie de **Libaros**, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES **Libaros** ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [fr-solaire@qenergyfrance.eu](mailto:fr-solaire@qenergyfrance.eu). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Lucie Grenet**  
**25 avenue Gaspard Coriolis**  
**ZA Basso Cambo, Bât A**  
**31100 TOULOUSE.**

Un registre sera également laissé à disposition, à la mairie de **Libaros**, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie : le **mercredi** de **18h à 20h30**.

Une réunion publique se tiendra le **26 août à partir de 20h en Salle Communale** (communication à venir de la part de la Mairie).

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.